

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

RECONNAÎTRE UNE POLITIQUE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À ADAPTER LES MÉCANISMES D'ASSURANCE - (N° 2037)

Adopté

N° CD51

AMENDEMENT

présenté par
M. Barusseau, rapporteur

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur dans la PPL initiale.